

| <u>Dans ce numéro</u> | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| Mot du maire | 2 |
| Inscriptions au camp de jour 2023 | 3 |
| Ordre du jour séance mars 2023 | 4 et 5 |
| Chronique d'urbanisme | 6 et 7 |
| Cercle des Fermières | 8 et 9 |
| Collecte des déchets volumineux | 9 |
| Bibliothèque | 10 |
| AET | 11 |
| Calendriers avril et mai | 12 et 13 |
| Horaire des messes | 14 |
| Cercle des Filles d'Isabelle | 15 |
| FADOQ | 16 |
| Conseil des Chevaliers de Colomb | 18 |
| Grippe aviaire—mesures de prévention | 19 |
| Trio-Étudiant pour l'emploi | 20 |
| Souper galette | 20 |
| Journée d'échange—FADOQ | 21 |
| Service Canada—supplément revenu garanti | 22 |
| Recette | 23 |

Devant une salle remplie d'invités,
la *Fête municipale* du 11 mars dernier
a été couronnée de succès !

M. le maire Réal Fortin et ses conseillers ont profité de cette cérémonie pour rendre hommage à leurs employés ayant cumulé plusieurs années de service au sein de la municipalité.





12, rue Hôtel-de-Ville
Tingwick (Québec) J0A 1L0

Tel : 819 359-2454

Fax : 819 359-2233

<https://www.tingwick.ca/>

 Municipalité de Tingwick

Heures d'ouvertures

Lundi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h

Mardi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h

Mercredi : fermé

Jeudi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h

MOT DE L'ÉDITEUR

Prenez note que toutes les annonces à faire paraître dans « LE RASSEMBLEUR » doivent être transmises par courriel à adjointe@tingwick.ca et ce, **avant 16 heures le dernier lundi de chaque mois**, sous format de document Word et/ou PDF. La municipalité ne se tient pas responsable de la qualité du français dans vos publications.

Réal Fortin

Maire

Sylvain Hinse

Conseiller #1

Charles Rioux

Conseiller #3

Mario Hinse

Conseiller #5

Denis V. Lachance

Conseiller #2

Suzanne Gagnon

Conseillère #4

Pierre-André Arès

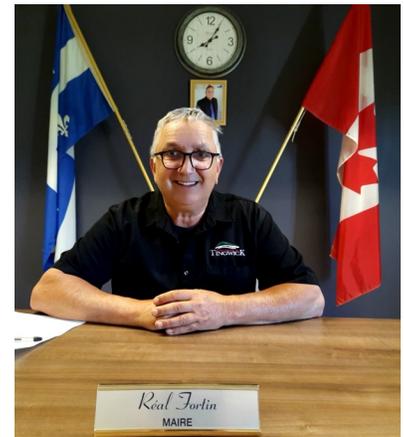
Conseiller #6



Le mot du Maire

Bonjour,

Le printemps est maintenant arrivé et les travaux d'été s'amorcent. Votre administration préparera une rencontre pour gérer le surplus qui vous a été présenté aux états financiers pour que vous citoyens en bénéficiiez le plus rapidement possible.



On nous avait demandé de procéder à des consultations publiques pour impliquer la population dans nos démarches futures. Donc, deux consultations publiques ont été organisées, dont une annulée par manque d'inscriptions, soit : 1. Services de proximité; 2. Développement résidentiel avec moins de .01 % de participation. Cela démontre que c'est un vote de confiance que la population accorde au Conseil actuel pour gérer les investissements municipaux car nous travaillons pour vous tous citoyens.

Bon printemps !

Réal Fortin, maire

INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR 2023

VIENS T'AMUSER !

Le camp de jour est un service d'animation de terrain de jeux offert pour les enfants de 5 à 12 ans (inclusivement). Il permet à l'enfant de vivre une expérience où la joie, l'amusement et la fête caractérisent l'ambiance des vacances.

Il permet à l'enfant d'être stimulé par l'acquisition de connaissances dans diverses activités, de développer des aspects de la vie de groupe, tels que l'esprit sportif et la coopération et de découvrir de nouvelles activités !

Les enfants de 4 ans ayant fréquenté l'école pendant l'année 2022-2023 seront acceptés. Veuillez prendre note que votre enfant doit avoir 5 ans à la date limite d'inscription et qu'aucune exception ne sera tolérée.

Horaire camp de jour

- Du lundi au vendredi de 6 h45 à 18h00
- Ouvert durant les vacances de construction

Coûts

- Pour 1 enfant: 150\$
- Pour 2 enfants d'une même famille: 250\$
- Pour 3 enfants et plus d'une même famille: 400\$
- Ou encore un tarif de 12\$ par enfant par jour

Important

L'inscription et le paiement de l'inscription et des sorties doivent avoir été reçus **avant le 26 mai 2023 à 16h00**. Le coût d'inscription doit avoir été acquitté avant la date limite car après cette date toutes les inscriptions impayés seront considérées comme sans effet et ceux-ci seront annulés sans avis. Après cette date, une pénalité de 100\$ par inscription sera ajoutée au frais d'inscription et aucune exception ne sera tolérée.

Afin d'inscrire votre/vos enfant(s) au camp de jour, **vous devez remplir la fiche d'inscription** disponible :

- sur notre site internet au www.tingwick.ca
<https://www.tingwick.ca/fr/activites-loisirs-et-tourisme/camp-de-jour-53735/>
- au bureau administratif de la Municipalité de Tingwick



Responsable : Mme Josyane Comtois, coordonnatrice des loisirs
Téléphone : 819 359-2454 #112 | loisirs@tingwick.ca

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Dépôt des états financiers pour l'année 2022 par Madame Caroline Leduc du Groupe RDL sencrl**
4. **Rapport de dépenses d'élection partielle : 2 avril 2023**
5. **Rapport conseiller responsable d'un dossier**
6. **Affaires découlant du procès-verbal du mois de février 2023**
7. **Adoption du procès-verbal du mois de février 2023**
8. **Adoption des comptes**
9. **Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la directrice générale**
10. **Inspecteur en bâtiment**
 - Mandat de M. Yves Leblanc, hydrogéologue : évaluation des impacts sur le puit municipal : exploitation sablière/gravière : 1 000 \$
 - Approbation d'une entente et transaction afin de régler un litige relativement à la propriété située au 381, 8^e rang
 - Cotisation membre de l'Ordre des urbanistes du Québec
 - Dérogation mineure : 3, route du 4^e rang
 - Demande d'autorisation CPTAQ : La Sablière de Warwick : carrières/sablières
11. **Inspecteur municipal**
 - Balayage de rues
 - Coupe de branches 2023
 - Demande de contribution financière : programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal année 2023 : M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis
 - Demande de contribution financière : amélioration des routes : ministre des Transports du Québec : Madame Geneviève Guilbault

AVRIL 2023

L'été arrive à grand pas. Avec le beau temps, arrive aussi, le grand ménage intérieur et extérieur de la propriété. À cet effet, certaines dispositions réglementaires méritent d'être rappelées afin que tous et chacun s'assure(nt) d'être conforme(s) suite au ménage printanier. Afin d'éviter toutes nuisances, nous vous invitons à en prendre connaissance.

RÈGLEMENT NO 238-1 N.S. G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA

ARTICLE 3.2. NUISANCES GÉNÉRALES

« Il est **interdit** au propriétaire, au locataire ou à l'occupant d'un endroit privé ou à toute personne de **déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister, laisser s'accumuler ou laisser prospérer**, le cas échéant, sur un terrain, qu'elles soient visibles ou non pour le public, les nuisances suivantes :

- a) **Véhicule** routier hors d'état de fonctionnement;
- b) **Véhicule** routier en état apparent de réparation;
- c) **Ferraille, pneu, pièce ou carcasse d'automobile et de machinerie de toutes sortes ou électroménagers;**
- d) **Déchets, immondices, rebuts et détritux;**
- e) **Substances nauséabondes de tout type;**
- f) **Papiers, récipients métalliques et bouteilles vides;**
- g) **Berce du Caucase, panais sauvage, herbe à puce, petite herbe à poux et renouée du Japon;**
- h) **Cendres, suie et poussières;**
- i) **Lumière continue ou intermittente ou tout appareil réfléchissant la lumière ou tout dispositif lumineux dont les rayons se dirigent ou se réfléchissent dans le voisinage ou vers la voie publique;**
- j) **Eaux sales ou stagnantes;**
- k) **Débris de construction ou de démolition;**
- l) **Amoncellements et éparpillements de bois et de palettes;**
- m) **Amoncellements de terre, de sable ou de pierre;**
- n) **Débris ou saletés occasionnés par le transport de terre, de matériaux de démolition ou autres;**
- o) **Fosse, trou ou excavation, autre qu'un fossé de ligne ou un cours d'eau;**
- p) **Matières fécales;**
- q) **Journaux, circulaires, annonces, prospectus ou autres imprimés autrement que dans les boîtes aux lettres ou tout autre dispositif destiné à recevoir le courrier;**
- r) **Fumiers, sauf pour l'exploitation agricole et conformément aux lois et aux règlements en vigueur;**

- s) **Branches, broussailles** ou herbes hautes d'une hauteur de plus de vingt (20) centimètres;
- t) Carcasses d'animaux morts;
- u) Matières nuisibles ou malsaines à la santé humaine;
- v) Arbre mort ou dangereux;
- w) La fumée provenant de la combustion des matériaux utilisés pour un feu de foyer ou feu en plein air.

Pour l'application de l'alinéa 1, paragraphe s) des présentes, le propriétaire est également responsable de faire la tonte dans l'emprise de rue adjacente à sa propriété.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où une ou plusieurs des situations ci-haut énumérées font partie intégrante des activités normales d'une entreprise, d'un organisme public ou d'une exploitation agricole lorsque ces éléments y sont déposés de façon ordonnée et ne constituent pas des inconvénients anormaux pour le voisinage, sous réserve des dispositions particulières des règlements d'urbanisme de la Municipalité. »

Finalement, le Règlement de zonage no 2010-311 actuellement en vigueur sur le territoire de [la municipalité requiert que tous les abris d'auto saisonniers \(abris tempos\) soient retirés à compter du 15 avril 2022.](#)

Pour toutes autres questions, veuillez contacter l'inspecteur au (819) 359-2454 ou par courriel à inspecteur@tingwick.ca.

Félix Hamel-Small,
Inspecteur en bâtiments et en environnement





CERCLE DE FERMÈRES TINGWICK

12 avril 19h : rencontre mensuelle. Renouvellement des cartes de membres. Bienvenue aux nouvelles membres!

4 mai 19h : atelier de fabrication de savon à l'ancienne.
(Inscription requise 25\$ /membre)

10 mai 19h : rencontre mensuelle

Bienvenue dans l'univers passionnant des Cercles de Fermières du Québec !
C'est le temps de passer à l'action, et d'adhérer – ou de renouveler votre adhésion – à notre Association pour l'année 2023-24. Pour seulement 35 \$, vous recevez le magazine l'Actuelle 5 fois par année, bénéficiez de divers rabais auprès de nos partenaires participants (Co-operators, Madolaine, DeSerres, Michaels, Bétonel, New Look, etc.)

En plus vous aurez la chance d'oeuvrer à améliorer les conditions de la vie des femmes et de leurs familles, ainsi qu'à préserver et transmettre le patrimoine culturel et artisanal dans nos communautés.

Le 16 mars dernier, le prix MRC d'Arthabaska a été décerné aux Cercles de Fermières de la région, dont celui de Tingwick.

Pour devenir membre, communiquer avec Mme Christiane Gagnon au 819 359-2136. Visitez notre page Facebook!
cfq_tingwick@hotmail.com



PRIX MRC D'ARTHABASKA

Cercles de Fermières



Ce Prix rend hommage à la contribution exceptionnelle que fournit une personne, un groupe, une institution à la préservation, la mise en valeur, la diffusion d'un pan de notre patrimoine.

La MRC d'Arthabaska souligne ainsi à grands traits ce souci qu'ont les Cercles de Fermières de non seulement préserver, mais aussi de transmettre leurs connaissances et leurs techniques.

Merci à toutes ces femmes à travers la MRC d'Arthabaska, gardiennes de traditions et de savoir-faire, aujourd'hui représentées par les Cercles de Fermières d'Arthabaska, de Notre-Dame-de-Ham, Saint-Albert, Saint-Rémi-de-Tingwick, Tingwick et Victoriaville.

Les Fermières ont su, savent et, nous le souhaitons, sauront encore longtemps tricoter, crocheter et tisser le fil du temps.

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

SEMAINE DU 1^{er} AU 5 MAI 2023

Il est important de mettre en place vos déchets volumineux, le dimanche soir précédant la semaine de la collecte afin de s'assurer que lorsque le chauffeur passera, que tous les volumineux soient déjà en place. Le ramassage se fera par secteur tout au cours de la semaine précitée.



✓ Matières acceptées

Matériaux secs d'origine domestique qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières de matières résiduelles.



X Matériaux refusés

- Résidus industriels
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (bains, toilettes, portes, etc.)
- Batteries d'automobiles
- Appareils frigorifiques
- Pièces d'automobiles
- Appareils électroniques



Les autres gros appareils électroménagers non réfrigérants ne sont pas acceptés dans la collecte des encombrants et doivent être disposés à l'écocentre afin de faciliter leur valorisation.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE TINGWICK
REMERCE LA FONDATION RAYMOND BEAUDET (SSJB Centre-du-Québec)
pour la subvention qui nous a permis d'acquérir ces beaux livres jeunesse

ILS VOUS ATTENDENT !



Nous avons aussi d'autres nouveautés pour tous les goûts

**Passez nous voir : Dimanche de 10h30 à midi
Mardi de 18h30 à 20h
Jeudi de 15h30 à 17h30**

Favoriser les îlots de fraîcheur : Pourquoi?



Qu'est-ce qu'un îlot de fraîcheur?

« Un îlot de fraîcheur est un endroit où la végétation et les matériaux utilisés abaissent la température ambiante. Il améliore la qualité de l'air, la gestion des eaux pluviales ainsi que la santé et le bien-être des citoyens. » (Nature Québec, 2019)

Qu'est qu'un îlot de chaleur urbain (ICU)?

« C'est une zone où la température peut être jusqu'à 12°C plus élevée qu'aux alentours (*ibid.*) ». « Il est le résultat des choix d'aménagement des milieux de vie dépendant des matériaux qui les composent, comme l'asphalte, le béton et la brique, n'ont pas les mêmes capacités d'absorption ou de réflexion des rayons solaires. » (Collectivités Viables, 2013)

Pourquoi faut-il se s'en soucier?

Selon l'Institut national de santé publique du Québec (2011), les impacts de la chaleur accablante, accentuée par les ICU, [... ont des] effets directs sur la santé de tous : déshydratation, hyperthermie, syndrome d'épuisement par la chaleur, coup de chaleur. Ils peuvent aggraver une maladie sous-jacente comme : diabète, insuffisance respiratoire, maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, neurologiques et rénales, au point de causer la mort. Les impacts sont plus grands auprès des populations vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées ou atteintes d'une maladie chronique.

Comment puis-je contribuer à Tingwick?

- Créer plus d'aménagements paysagers composés de plantes, arbustes et arbres.
- Déminéraliser la municipalité en retirant l'asphalte et le béton où ce n'est pas nécessaire et atténuer les effets des ICU en intégrant de la végétation.
- Sensibiliser les élus municipaux à la problématique et aux solutions possibles.
- **Être bénévole lors des activités de verdissement organisés par AET 😊**

Ensemble, passons à l'action!

Pour suggestions, commentaires, questions ou devenir membre



: aetingwick@gmail.com et



: [environnementtingwick](https://www.facebook.com/environnementtingwick) →



AVRIL 2023

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|--|---|---|--|--|----------|--------|
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 1 |
| 2 10h30 à 12h  FDI BIINGO | 3  VT CONSEIL 19h | 4 18h30 à 20h  | 5  RÉUNION 13 H 30 | 6 15h30 à 17h30  | 7 | 8 |
| 9 BIBLIO FERMÉE PÂQUES MESSE 9 H 45 | 10   RVT Centre adm. fermé congé de Pâques | 11 18h30 à 20h  | 12  Rencontre mensuelle 19 h | 13 15h30 à 17h30  | 14 | 15 |
| 16 10h30 à 12h FADOQ Brunch cabane | 17 10   VT | 18 18h30 à 20h   | 19  RÉUNION 19 h | 20 15h30 à 17h30  | 21 | 22 |
| 23 10h30 à 12h  | 24   RVT | 25 18h30 à 20h  | 26 Ass. gen. ann. FADOQ 19 h 00 | 27 15h30 à 17h30  | 28 | 29 |
| 30 10h30 à 12h  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |

© BlankCalendarPages.com



BIBLIOTHÈQUE



ORDURES



VT Compost
Village et Trois-Lacs



RECYCLAGE



RVT Compost Rural
Village et Trois-Lacs



PLASTIQUES AGRICOLES



Surplus de feuilles



DÉCHETS VOLUMINEUX

IMPORTANT :

Semaine du 30 avril, mettre déchets volumineux le dimanche soir en bordure de la rue

MAI 2023

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|---|---|--|--|----------|--------|
| 30  SEMAINE COLLECTE DÉCHETS VOLUMINEUX | 1  VT CONSEIL 19h | 2  18h30 à 20h | 3  RÉUNION 19 h | 4  15h30 à 17h30 | 5 | 6 |
| 7  10h30 à 12h | 8   RVT | 9   18h30 à 20h | 10 | 11  15h30 à 17h30 | 12 | 13 |
| 14  10h30 à 12h FÊTE DES MÈRES MESSE 9h45 | 15  VT | 16  18h30 à 20h | 17  RÉUNION 19 h | 18  15h30 à 17h30 | 19 | 20 |
| 21  10h30 à 12h | 22   RVT | 23  18h30 à 20h | 24 | 25  15h30 à 17h30 | 26 | 27 |
| 28  10h30 à 12h MESSE 9h45 | 29   VT | 30   18h30 à 20h | 31 | 1 | 2 | 3 |

© BlankCalendarPages.com

**BIBLIOTHÈQUE**VT Compost
Village et Trois-LacsRVT Compost Rural
Village et Trois-Lacs**ORDURES****RECYCLAGE****PLASTIQUES AGRICOLES****DÉCHETS VOLUMINEUX**

**COMMUNAUTÉ DE SAINT-PATRICE
PAROISSE NOTRE-DAME-DES-MONTS
HORAIRE ET INTENTIONS DES MESSES**



23 avril 2023, dimanche messe à 9h45

- ◇ Francine Roux par ses amis
- ◇ René Houde par sa sœur Micheline
- ◇ Parents défunts par la famille Montpas
- ◇ Lionel Michaud par Colette et Réal Groleau
- ◇ Bertrand Nault par un voisin Ghislain Langlois
- ◇ Gisèle Cantin Rioux par l'assistance aux funérailles
- ◇ Céline Desrochers Cantin par l'assistance aux funérailles
- ◇ Marie-France Perreault par Garde paroissiale St-Patrice de Tingwick

Lampes Les amis de Francine Roux, France Fréchette & François Leroux et Johanne Nault & Guy Daigle

14 mai 2023, dimanche messe à 9 h 45

- ◇ Rita McNeil par ses enfants
- ◇ Marcel Larochelle par sa fille Johanne
- ◇ Michaël Pouliot par Line Pouliot et Denis Roux
- ◇ Madeleine Carrier par l'assistance aux funérailles
- ◇ Parents défunts Wellie et Lucien Hinse par la famille
- ◇ Laurette Hinse Fortin par l'Ass. Chrétiens(nes) d'aujourd'hui
- ◇ Parents défunts familles Bourgeois et Perreault par Lisette et Cyrille Perreault



Lampes Mireille Giguère et François Cantin, Lucille & Robert Boivin et Jeannine & Paul-Émile Simoneau

Info : Rita Lafontaine (819-359-2619) ritalafontaine18@gmail.com



Cercle des Filles d'Isabelle Notre-Dame-de-la-Paix

Les filles d'Isabelle du cercle Notre-Dame-de-la-Paix de Tingwick tiendront leur prochaine assemblée régulière le 5 avril prochain à 13h30 au local des Chevaliers de Colomb.

Les membres des filles d'Isabelle de Tingwick se joignent à moi pour vous souhaiter de très Joyeuses Pâques à chacun d'entre vous. Que cette journée soit remplie d'amour, de joie et aussi de chocolat. Le printemps est à nos portes très bientôt !

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué généreusement à notre collecte de fonds pour la Fondation des maladies du cœur qui s'est tenue le 26 février dernier. Nous avons réussi à battre notre record de toutes les années précédentes. En effet, nous avons recueilli la somme totale de 1 907,25\$ dont 330,90\$, montant amassé lors de la pièce de théâtre organisée par la Fadoq, merci à la direction de la Fadoq de nous avoir permis de solliciter des fonds auprès de leurs participants.

Nous sommes très reconnaissantes de votre bienveillance et de votre engagement envers notre cause. De plus, nous remercions également les bénévoles qui ont répondu à l'appel.

Si vous souhaitez vous joindre à nous en tant que femmes prêtes à aider les gens les plus démunis de notre société, n'hésitez pas à contacter l'une d'entre nous.

Carmen Boutin,
Rédactrice





Assemblée générale annuelle

Mercrèdi 26 avril 2023 à 19h00

Au local de la Fadoq

Allocution AGA Agri-Ressource 2023

Le territoire de Tingwick est occupé environ à 85% par des exploitations agricoles très variées : productions laitières, avicoles, porcines, ovines, bovines, maraîchères et même de papillons!

Les producteurs agricoles portent plusieurs chapeaux : entrepreneur, gestionnaire, employeur, interprète et j'en passe.

Pour Tingwick, l'agriculture est en quelque sorte une grosse partie de notre moteur économique. Nous avons à cœur leur santé, autant psychologique que physique. C'est pour cette raison que nous sommes très fiers d'être un partenaire majeur pour Agri-Ressource, et ce, pour une 5^e année consécutive! La contribution monétaire que notre municipalité donne à Agri-Ressource est tout à fait justifiée lorsque nous constatons tout le travail fait et le soutien offert par cet organisme...

En conclusion, j'invite toutes les municipalités de la MRC d'Arthabaska et de l'Érable à contribuer généreusement à Agri-Ressource qui aide ceux qui nous nourrissent!

Pierre-André Arès, Conseiller #6 Municipalité de Tingwick
Fier producteur de veaux du Québec





Comme les pierres constituent les murs de Cathédrales.

Le mortier en permet l'élévation.

Le mortier, ce sont les bénévoles, dont voici les composantes :
l'âme, le cœur et la générosité

Merci Léo Pouliot



Jeanot Lavallée G. C.



Chevaliers
de Colomb® | DU QUÉBEC

CONSEIL 6479
TINGWICK
DISTRICT 86 - RÉGION 15 DES BOIS-FRANCS

QC0011F - modifié

Frère Léo Pouliot

PRÉNOM ET NOM DE FAMILLE DE LA PERSONNE HONORÉE

Nous adressons notre expression officielle de reconnaissance personnelle ainsi que nos prières pour que Notre Seigneur Tout-Puissant continue de lui octroyer toute sa protection divine par l'intercession de notre Fondateur, le vénérable abbé Michael J. McGivney.

Patrice Rousseau
Signature du Directeur Régional - Région 15

04 Mars 2023
DATE

Grippe aviaire : mesures de prévention et de biosécurité maintenues

Depuis avril 2022, 31 élevages de volaille (dont 7 élevages non-commerciaux) ont été trouvés positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Québec. L'infection entraîne des conséquences importantes pour la ferme affectée, mais aussi pour les élevages à proximité et pour l'ensemble du secteur de l'industrie avicole.



MIGRATIONS PRINTANIÈRES ET TRANSMISSION

Avec l'arrivée du printemps, les oiseaux sauvages vont reprendre leur route le long des voies migratoires. Par leur présence accrue sur le territoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques.

La grippe aviaire se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Le virus peut également être introduit de façon indirecte lorsque des humains ou du matériel contaminés entrent en contact avec des oiseaux ou leur environnement. Par exemple, le virus peut se trouver dans la nourriture ou l'eau ou encore sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées.

MESURES DE PRÉVENTION

Les [mesures de prévention et de biosécurité](#) doivent être appliquées rigoureusement et le niveau de vigilance doit demeurer élevé.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déconseille actuellement tout rassemblement d'oiseaux (foire, exposition, concours, encans) et rappelle à tous les propriétaires d'oiseaux d'élevage de respecter le [Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs](#) afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages.

SIGNES CLINIQUES À SURVEILLER

Surveillez ces signes cliniques chez vos oiseaux :

- Manque d'énergie et d'appétit
- Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille
- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets
- Toux, éternuements et signes nerveux
- Diarrhée
- Manque de coordination
- Mort subite

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre de médecin vétérinaire, composez le **450 768-6763** pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le **1 844 ANIMAUX** pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.

Le MAPAQ rappelle que le risque pour la population générale est faible, car les cas de grippe aviaire chez l'humain sont rares et surviennent généralement lors de contact étroit avec des oiseaux infectés.

Tous les propriétaires de volaille ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois. Consultez la page Web Quebec.ca/Grippeaviaire pour plus d'information.



EMPLOIS ET STAGES POUR ÉTUDIANT·E·S

Le Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond - Drummond-Bois-Francs en collaboration avec les Caisses Desjardins et les municipalités, sont heureux de vous annoncer le retour du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi à l'été 2023.

APPRENTI-STAGE

Apprenti-Stage permet aux organismes sans but lucratif de recevoir un étudiant du secondaire (14-16 ans) pour lui permettre d'acquérir un premier contact avec le marché du travail par le biais d'une expérience de stage bénévole de 80 heures entre le 25 juin et le 30 août 2023.

Tous les organismes peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site cjerichmond.qc.ca entre le 3 et le 21 avril 2023.

EMPLOI D'ÉTÉ

La trousse est un outil pour faciliter la recherche d'un emploi. Il permet aux étudiants de recevoir gratuitement de l'aide pour rédiger un curriculum vitae, avoir du support dans leur recherche d'emploi et de se préparer à une entrevue.



Information : 819 358-9838



Avec la participation financière de :



Ham-Nord | Kingsey Falls | Notre-Dame-de-Ham | Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village)
Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil | Saint-Albert | Saint-Félix-de-Kingsey | Saint-Rémi-de-Tingwick
Saint-Samuel | Sainte-Clotilde-de-Horton | Sainte-Élizabeth-de-Warwick | Sainte-Séraphine | Tingwick | Warwick

INVITATION : Souper à la galette de sarrasin (à volonté), vendredi **21 avril prochain**. Accueil à 15h00, (venez jouer aux cartes, jaser...), souper servi de 17h00 à 20h00.

À la salle paroissiale Chénier au 1266, rue Saint-Joseph, à Tingwick.

Coût : adulte 10,00\$; enfant, gratuit



Le tout agrémenté de musique

Merci à l'avance de votre présence !



Je m'implique...
ET
J'EN SUIS
FIER·ÈRE!

Être mieux...
ensemble!

Pour des communautés fortes et résilientes

JOURNÉE D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION SUR LE BÉNÉVOLAT
destinée aux organismes d'Arthabaska et de L'Érable

MERCREDI
19
avril

CLUB
FADOQ
2, rue Drouin,
Victoriaville



**JOURNÉE
D'ÉCHANGE**

entre organismes
et bénévoles

9 h 30 à 16 h 30

10 \$
(inclus dîner et conférence)

**JEAN-MARIE
LAPOINTE**

conférence publique

**LE BONHEUR
DE BÉNÉVOLER !**

17 h 30

5 \$



Credit photo: Roxanne Charbon

POUR INFORMATION ET RÉSERVATION

regionvictoriaville.ca





Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (**ISP3026**) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si :

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#);
- ✓ votre revenu est inférieur à 20 832 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
 - ✓ 27 552 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - ✓ 38 592 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation;
 - ✓ 49 920 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (**ISP3025**) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :

-  En ligne, sur le **site Internet** de [Service Canada](#);
-  Par téléphone, au numéro sans frais **1-800-277-9915**;
-  **En personne**, dans un Centre Service Canada (CSC) près de chez vous. En raison de la Covid-19, les clients doivent cependant prendre rendez-vous sur [eServiceCanada](#) avant de se présenter dans un CSC;
-  **Par la poste**, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**

GÂTEAU MOUSSE À L'ÉRABLE

Cette recette est idéale pour les grands amateurs de sirop d'érable... un pur délice !

12 portions
Préparation 1 h 30
Cuisson 35 min
Réfrigération 4 h



INGRÉDIENTS :

GÂTEAU

¼ tasse de farine tout usage non blanchie
¼ c. à thé de poudre à pâte
¼ tasse de beurre non salé, ramolli
¼ tasse de sucre
1 œuf

MOUSSE

1. c. à soupe de gélatine
¼ tasse d'eau
1½ tasse de sirop d'érable
3 blancs d'œufs
1 tasse de crème 35 % à fouetter

GLAÇAGE « MIROIR »

1½ c. à thé de gélatine
½ tasse d'eau
½ tasse sirop d'érable

PRÉPARATION :

GÂTEAU

Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Beurrer la paroi d'un moule à charnière de 20 cm (8 po) de diamètre et tapisser le fond de papier parchemin. Dans un petit bol, mélanger la farine et la poudre à pâte. Dans un autre bol, crémiser le beurre et le sucre au batteur électrique. Ajouter l'œuf et mélanger jusqu'à ce que la préparation soit lisse et homogène. À basse vitesse ou à la cuillère de bois, incorporer les ingrédients secs. Répartir la pâte dans le moule. À l'aide d'une petite spatule, égaler la pâte. Cuire au four de 12 à 14 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dents inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Laisser tiédir 15 minutes. Démouler et laisser refroidir complètement sur une grille soit environ 30 minutes. Laver le moule et y remettre le gâteau cuit.

MOUSSE

Entre-temps, dans un petit bol, saupoudrer la gélatine sur l'eau. Laisser gonfler 5 minutes. Dans une grande casserole à feu moyen (pour éviter un débordement), porter le sirop d'érable à ébullition. Laisser bouillir à jusqu'à ce que le thermomètre à bonbons indique 118 °C (245 °F), soit environ 15 minutes. Dans un deuxième bol, fouetter les blancs d'œufs au batteur électrique, à vitesse moyenne, jusqu'à ce qu'ils forment des pics mous (l'utilisation du batteur sur socle facilitera la prochaine étape). Lorsque le sirop d'érable atteint 118 °C (245 °F), retirer du feu. Réduire la vitesse du batteur et verser le sirop chaud en filet sur les blancs en évitant les fouets du batteur. Attention aux éclaboussures. Ajouter la gélatine. Augmenter la vitesse et fouetter continuellement jusqu'à ce que la meringue soit tiède et forme des pics fermes, soit environ 15 minutes. Dans un troisième bol, fouetter la crème jusqu'à l'obtention de pics fermes. Incorporer la crème fouettée dans la meringue. Répartir la mousse sur le gâteau et lisser la surface à l'aide d'une petite spatule coudée. Réfrigérer 2 heures ou jusqu'à ce que la mousse soit complètement prise

GLAÇAGE MIROIR

Dans un petit bol, saupoudrer la gélatine sur l'eau. Laisser gonfler 5 minutes. Dans une petite casserole, porter le sirop d'érable à ébullition. Retirer du feu. Ajouter la gélatine et remuer délicatement à la spatule jusqu'à ce qu'elle soit dissoute. Laisser tiédir 15 minutes. Déposer le gâteau (encore dans le moule) sur une plaque. Verser délicatement le mélange de sirop d'érable sur la mousse. Réfrigérer 1 heure ou jusqu'à ce que le glaçage miroir soit figé. Passer une fine lame entre la paroi du moule et le gâteau. Démouler.

Source : <https://www.ricardocuisine.com/recettes/383-gateau-mousse-a-l-erable>

Pour vos assurances, ça vaut le coup de comparer.

Bernier et Paris Assurances inc.*
Agence en assurance de dommages

819 604-9292
bpassurance.com

* Partenaire autorisé de Beneva inc.,
agence en assurance de dommages.



Partenaire
autorisé

| beneva





ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Sébastien

SCHNEEBERGER

DÉPUTÉ DE DRUMMOND-BOIS-FRANCS

📞 819 475-4343
📍 235, rue Heriot, bur. 470
Drummondville (Québec) J2C 6X5
✉️ sebastien.schneeberger.drum@assnat.qc.ca

Traitement d'eau
GARAND



VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

URGENCE
24 h / 7 jours

- ▣ TRAITEMENT D'EAU
- ▣ NETTOYEURS À PRESSION
- ▣ POMPES ET ACCESSOIRES
- ▣ CIRCULATEURS
- ▣ RÉPARATION DE MOTEURS

819 752-5563
Sans frais : 800 263-5563

Licence RBO : 1648-4438-4

VENTES/ADMIN.: 233, de la Grande-Ligne
ATELIER: 111, rue Garand Victoriaville

